



COMMISSION BANCAIRE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

---

# **ATELIER DE FORMATION A L'UTILISATION DE L'APPLICATIF E.SESAME**

*(Libreville, les 24 et 25 mai 2018)*

---

## **DISCOURS D'OUVERTURE**

**Par**

**Monsieur Maurice Christian OUANZIN**

*Secrétaire Général Adjoint de la COBAC*

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux  
des établissements de microfinance,**

**Monsieur le Conseiller du Secrétaire Général  
de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale,**

**Messieurs les Directeurs et Chefs de Départements  
Au Secrétariat Général de la COBAC,**

**Mesdames et Messieurs les Participants,**

C'est avec un réel plaisir que je vous accueille ce matin, dans cet immeuble de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Gabon, lequel abrite également le siège provisoire de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale « COBAC ».

A cette occasion, je voudrais d'abord vous souhaiter, au nom de M. BOUBAKARY YERIMA HALILOU, Secrétaire Général de la COBAC, de tous nos Collaborateurs ainsi qu'au mien propre, une cordiale bienvenue à Libreville, autant qu'un agréable séjour en terre gabonaise, à l'occasion de cet atelier dont les travaux démarrent ce matin.

En dépit des contraintes de vos agendas, voire aussi de celles liés au déplacement à Libreville, vous avez répondu favorablement à l'invitation de l'Organe de supervision bancaire. Cette présence, dont le Secrétariat Général de la COBAC se félicite, témoigne de l'intérêt que vous portez au thème de cette rencontre, à savoir la problématique du Reporting dans les Etablissements de Microfinance de la CEMAC, plus précisément, l'utilisation de la plateforme dédiée e.SESAME.

A cet égard, je voudrais commencer mes propos par un bref aperçu de l'activité de microfinance dans notre périmètre juridictionnel.

Il est à noter qu'au 31 décembre 2017, le secteur de la microfinance dans la CEMAC compte près de 700 établissements agréés en activité. L'analyse des données agrégées au 30 Septembre 2017 fait ressortir un total de bilan de 1 158 milliards de FCFA, pour un total de dépôts de 907 milliards de FCFA et un total de crédit bruts de 582 milliards de FCFA.

Ces agrégats révèlent à n'en point douter l'importance de ce secteur dans la sous-région et témoignent surtout de la nécessité de renforcer sa surveillance, notamment dans le contexte de forte crise, susceptible de mettre à mal la stabilité financière de la sous-région. C'est fort d'un tel constat que le Secrétariat Général de la COBAC entreprend diverses actions de formation à l'attention des EMF : La première action d'envergure est intervenue entre 2010 et 2011 et s'est traduite par une tournée auprès de tous les établissements de microfinance agréés et en activité dans la CEMAC.

Cette étape a été suivie par une seconde vague de formations en 2012 et 2014 respectivement, lesquelles ont également conduit les équipes du Secrétariat Général de la COBAC auprès de tous les établissements recensés et en activité dans la CEMAC. Enfin, la plus récente, ici à Libreville en Avril 2015, au cours de laquelle la nouvelle plateforme de reporting, mise en place par le Secrétariat Général de la COBAC, baptisée *eSESAME*, a été présentée aux participants.

Cet exercice a été suivi par des directives à l'endroit des Responsables de nos EMF.

Il est utile de relever aussi qu'indépendamment de toutes ces actions et, dans sa quête d'une meilleure appropriation du dispositif de reporting, le Secrétariat Général de la COBAC a très souvent, et ce, dans des délais raisonnables, accédé favorablement aux nombreuses sollicitations, voire requêtes, formulées par les EMF dans ce cadre.

Malheureusement, en dépit de ces multiples actions, le Secrétariat Général de la COBAC continue de constater, avec regret, que la qualité du reporting des établissements assujettis demeure une préoccupation

majeure. A l'évidence, les résultats attendus de votre part sont jugés bien en-deçà des attentes du Superviseur.

En outre, il est à noter que depuis quelques temps, des évolutions majeures sont survenues dans le paysage des EMF.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers Participants,**

A ce propos, les constats des missions diligentées auprès des EMF mettent en exergue des anomalies récurrentes liées à la qualité et à la fiabilité du reporting produit. Outre les mauvaises imputations comptables régulièrement identifiées, les déclarations transmises par les EMF sont très souvent incomplètes et ne contiennent pas certains états essentiels pour l'appréciation de leur situation prudentielle, notamment ceux relatifs aux engagements du hors bilan, à la division des risques, aux engagements en faveur des apparentés et aux informations statistiques. Ces quelques exemples à eux seuls justifient à nos yeux l'organisation de ce second atelier qui nous réunit en ce jour.

A cela, s'ajoute d'autres insuffisances et incohérences recensées dans le cadre de l'analyse du reporting trimestriel des établissements. Enfin, il convient de souligner la faiblesse du taux de transmission des déclarations SESAME, dont le pourcentage moyen est de l'ordre de 30%, avec en prime une fréquence irrégulière de transmission des déclarations à nos services.

Au plan purement réglementaire, il convient aussi de rappeler que dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne des déposants, mais aussi en sa qualité d'acteur majeur aux côtés de l'Institut d'Emission du dispositif devant garantir la stabilité financière au sein de notre Communauté, la COBAC s'est dotée depuis 2002 d'un cadre régissant le reporting dans les établissements de microfinance. A l'origine, celui-ci est matérialisé par le règlement COBAC EMF-2002/19, lequel imposait la transmission à une fréquence semestrielle des informations comptables, financières et prudentielles au Secrétariat Général.

Par la suite, ce cadre a évolué, avec l'adoption de l'Instruction I EMF-2010/03 modifiant et complétant le texte de 2002 et, plus

récemment, par deux Instructions, dont l'une en 2013 et, l'autre en 2015, mettant ainsi en œuvre un véritable outil de collecte et de traitement automatisés des données des EMF, le Système d'Evaluation et de Supervision des Activités de la Microfinance (SESAME).

De manière relativement récente, pour anticiper les évolutions de plus en plus rapide du paysage financier et répondre aux insuffisances relevées par rapport aux 29 principes du Comité de Bâle pour une Supervision efficace, le Comité Ministériel de l'UMAC a doté la Zone CEMAC du Règlement 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC, relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité des EMF.

Les innovations induites par le nouveau cadre réglementaire visent, pour l'essentiel, le renforcement de la supervision ainsi que la gestion efficace des crises. Pour cela, la restructuration du secteur a, entre autres, constitué un axe majeur avec le regroupement des structures mutualistes en réseaux, autour d'un Organe Faîtier aux missions également étendues.

De même, la mission des Commissaires aux Comptes, tout autant que la place des Autorités monétaires, notamment au plan de la police administrative, y sont substantiellement renforcées, de manière à asseoir désormais une supervision effective de tous les assujettis par la COBAC. Le nouveau paysage réglementaire déployé impose, comme le précédent, diverses obligations auxquelles il convient de se conformer scrupuleusement. Mieux, les mesures coercitives édictées, en cas d'infraction, notamment au plan du reporting, y sont également plus lourdes.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers Participants,**

Ces éléments énumérés qui, au demeurant ne sont pas exhaustifs, ont paru suffisants pour justifier l'organisation de cet atelier, dont les travaux s'étaleront sur deux journées, l'idée étant d'aider les EMF, afin qu'ils s'intègrent harmonieusement à leur nouvel environnement de travail.

*La première*, sera consacrée à une présentation détaillée de la démarche d'élaboration des états déclaratifs. Ce qui permettra de passer en

revue les différentes anomalies et incohérences généralement rencontrées dans les états financiers, avec un focus sur le bilan et le compte de résultat.

*La seconde* sera, quant à elle, consacrée à la démarche de transmission des états déclaratifs via le portail e.SESAME. Une brève introduction sur les réformes en cours en matière de reporting SESAME sera également présentée.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers Participants,**

En tant que principale source de collecte de l'information sur le secteur, le reporting des EMF revêt à ce titre une importance capitale, en ce sens qu'il oriente les politiques nationales en matière de microfinance, permet de calibrer le dispositif de supervision applicable aux EMF et influence les décisions prises par la Commission Bancaire à l'égard des établissements de microfinance.

Par conséquent, il ne devrait souffrir d'aucun problème au regard des conséquences qui pourraient en découler.

Je souhaite donc que cet atelier, qui s'inscrit dans le cadre des actions par lesquelles, le Secrétariat Général de la COBAC entend contribuer au renforcement des capacités des acteurs de la microfinance, soit l'occasion d'un échange fructueux, permettant d'identifier les difficultés actuelles, mais aussi, de proposer des solutions adéquates afin d'améliorer la régularité, la fiabilité et la qualité du reporting des EMF à l'organe de supervision bancaire.

A cet effet, je vous exhorte à faire part en toute liberté de vos préoccupations ainsi que de vos interrogations, lesquelles j'en suis persuadé, ne pourront que contribuer à l'amélioration de la qualité du reporting, outil majeur dans le dispositif de supervision des EMF dans la CEMAC.

Je compte par conséquent sur votre implication très active et reste bien évidemment à votre écoute.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers Participants,**

Pour terminer, je signale que sur un tout autre plan et, à un niveau plus élevé, le Président de la COBAC réunira le 26 Juin 2018, les Dirigeants des EMF à Yaoundé, dans la cadre du processus de vulgarisation du nouveau dispositif régissant l'activité de microfinance. Je vous invite à y participer massivement.

Enfin, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne séance de travail et un excellent séjour à Libreville.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de l'atelier de formation des établissements de microfinances sur l'application eSESAME.

**Je vous remercie pour votre aimable attention./-**

